

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 20 MARS 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf
Mme GESANG, M. KLIPFEL, (excusés), M. FROEHLICH, qui étaient représentés
respectivement par Mme GEMUND, Mme WINCKEL, M. FEIG.
M. ATZENHOFFER, M. WALTER, Mme HITTLER, M. BABILON, M. ZINCK, M. LIEHN,
M. HOCH, (excusés) ;
M. HERRLE, M. TREIBER.

DEL. N° 062/2006conseil

OBJET : ASSAINISSEMENT

**COLLECTEUR INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT
MORSBRONN-LES-BAINS – STEP SUD ET COLLECTEUR REJET**

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *CONSIDERANT la compétence « assainissement » et notamment certaines compétences y relatives transférées au S. D. E. A.,*
- *VU la délibération n° 116/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004 validant le programme du contrat pluriannuel 2005 – 2007 secteur sud du service d'assainissement de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 102/2005 du conseil communautaire du 28 novembre 2005 approuvant l'avant-projet sommaire (APS) pour la pose du collecteur d'assainissement entre la commune de Morsbronn-les-Bains et la commune de Biblisheim via la commune de Durrenbach et autorisant le président à organiser la consultation y relative et à signer tous documents se rapportant à cette décision,*
- *VU l'avis d'attribution de la commission d'appel d'offres du 20 mars 2006 pour l'attribution du marché des travaux de construction du collecteur d'assainissement entre la commune de Morsbronn-les-Bains et la commune de Biblisheim via la commune de Durrenbach, préalablement à la présente réunion du conseil communautaire,*
- *VU l'avis de la commission « assainissement » réunie le 1^{er} mars 2006,*
- *ENTENDU l'exposé de Mme Weiss, vice-présidente, chargée des questions relatives à la compétences « assainissement »,*
- *ENTENDU l'exposé du président, en sa qualité de personne responsable des marchés,*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise le président à engager les démarches et à signer le marché des travaux -pour la construction du collecteur intercommunal de liaison Morsbronn-les-Bains – Durrenbach – Biblisheim – STEP sud et la conduite de rejet- entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et l'entreprise ROTT, pour un montant de 957 859,50 € HT, soit 1 145 599,96 € TTC, ainsi que tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 31 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

